

VILLE  
DE  
MARSEILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS  
DU  
CONSEIL DU GROUPE DES 11<sup>e</sup> ET 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS**

**- Séance du 18 OCTOBRE 2023 -**

**Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.**

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 29 membres.

23/078/VDV

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DES PETITES MARSEILLAISES ET DES  
PETITS MARSEILLAIS - DIRECTION DE L'ANIMATION EDUCATIVE ET DE LA  
JEUNESSE - Attribution de subventions aux associations dans le cadre du Projet  
Educatif de Territoire - Exercice 2023 - 1<sup>ère</sup> répartition.**

23-40030-DAEJ

**MONSIEUR LE MAIRE DU 6<sup>ème</sup> SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11<sup>ème</sup> ET 12<sup>ème</sup>  
ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER  
EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.**

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

Par la délibération n°21/37877/VDV du 4 mars 2022 la Ville de Marseille a approuvé le nouveau Projet Éducatif de Territoire (PEDT) qui vise à offrir un parcours cohérent et de qualité sur les temps périscolaire et extrascolaire en lien avec l'école. Ce projet, au service des enfants de 3 à 12 ans, est un référentiel de coopération qui s'appuie sur 5 socles thématiques éducatifs que sont la culture, le sport, la santé dont la prévention des situations à risques, la citoyenneté, la transition écologique et qualité de vie, toutes assorties d'actions concrètes, dont la mise en œuvre sera coordonnée en proximité, à l'échelon des 8 secteurs territoriaux, pour les années scolaires 2022 à 2026.

Le PEDT s'adresse à l'ensemble des services municipaux et acteurs soutenus par la Ville de Marseille, acteurs institutionnels et associatifs, qui ont des actions en faveur de l'enfant. Il doit être une feuille de route adaptable en fonction des enjeux de quartiers et des événements concernant l'ensemble de la ville.

Ce travail, mené par la Ville en partenariat avec l'ensemble des acteurs concernés, s'appuie sur des ambitions territoriales plus rapprochées, encourageant les acteurs structurants (Éducation nationale, CAF, union des centres sociaux, associations de parents d'élèves, syndicats d'enseignants, mairies de secteur, associations d'éducation populaire, équipements sociaux, ...) à développer une dynamique territoriale.

Cette année, la ville de Marseille lance un appel à projets « PEDT » pour financer des actions éducatives sur les temps périscolaire et extrascolaire et répondant aux axes et objectifs prioritaires du PEDT. Les dossiers présentés par ces associations ont été instruits par la Ville de Marseille, en tenant compte des priorités thématiques du PEDT, et répondant aux problématiques de formation et de droit aux vacances pour tous définis également comme prioritaires.

Après examen des dossiers, une première répartition des crédits de l'année 2023, d'un montant de 1 089 870 Euros (un million quatre-vingt-neuf mille huit cent soixante-dix Euros) dont 35 913 Euros (trente cinq mille neuf cent treize Euros) pour notre secteur est soumise à votre approbation.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS  
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES  
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS**

**DELIBERE**

**ARTICLE 1** Est autorisé, selon le tableau ci-dessous, le versement de subventions aux associations suivantes :

Tiers	Bénéficiaire	Dossier n°	Objet de la demande	Montant en Euros
4453	Centre de culture ouvrière St Menet	EX023809	« Créer Ensemble »	4 536
42013	Compagnie après la pluie	EX024405	A vous de conter : La Magie !	6 097
11577	Association familiale du CS Bois Lemaitre (AFAC)	EX024517	De l'assiette à la bouche, le bien-être des enfants	3 125
8263	Centre social Air Bel	EX024684	Projet éducatif de territoire 2023/2024 ACF	3 505
36721	Icom provence	EX024525	Activités premiers clics	5 938
00002421	Le Talus	EX024767	Nature en herbe : cultivons l'épanouissement	12 712

- ARTICLE 2** Sont approuvées les conventions ci-annexées.
- ARTICLE 3** Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est habilité à signer ces conventions.
- ARTICLE 4** La dépense totale, soit 1 089 870 Euros (un million quatre-vingt-neuf mille huit cent soixante-dix Euros) dont dont 35 913 Euros (trente cinq mille neuf cent treize Euros) pour notre secteur, sera imputée sur les crédits inscrits au Budget 2023 Direction 05042 – Nature 6574.2 - Fonction 020 – Action 11900910.

**Le présent projet de délibération  
mis aux voix a été adopté à l'unanimité**

**Il est donc converti en délibération  
du Conseil des 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup>**

**Vu et présenté pour son  
enrôlement à une séance  
du Conseil d'Arrondissements**

**LE MAIRE des 11<sup>ème</sup> - 12<sup>ème</sup> Arrondts  
Sylvain SOUVESTRE**